A l'exception d'un renfort sous les cadènes de haubans ne pouvant excéder le gabarit décrit par le plan suivant :



Le renfort sera en contreplaqué marine ou en sandwich composite. Dans ce cas l'âme sera en contreplaqué marine et les peaux en fibres de verre, en alu ou en inox.

Dans les 2 cas, l'épaisseur du renfort ne pourra excéder 16 mm et ceci

Le renfort pourra être straté à la coque et au pont.

sur toute la surface du dit renfort

Les cadènes pourront être modifiées ou percées, afin de permettre une reprise des forces sur le renforts aménagé à cet effet. Toutefois leur géométrie et leur dimension extérieur (sur le pont) devront être en rapport avec les cadènes d'origine.

- II.1.5. Le lest en fonte doit être conforme au plan réf. 82A et doit avoir un poids de 500 kg +/-25 kg.
- II.1.6. Les dimensions et les formes du gouvernail doivent être conformes au plan réf. 82B, la mèche est réalisée dans un profilé rond d'acier inox plein de 32 mm de diamètre minimum. Le poids minimum est de 14 kg, pesé avec pièce de fixation et goupille.